

**Volet B**

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge

***19094475***

DÉPOSÉ AU GREFFE LE

03 JUL. 2019

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE
DU HAINAUT DIVISION TOURNAI
Greffe

N° d'entreprise : 884.547.156

Dénomination

(en entier) : **FUTUR AUX SPORTS**

(en abrégé) :

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue de la Solidarité 80 - 7700 Mouscron

Objet de l'acte : **Approbation des comptes**

Les membres de l'asbl FUTUR AUX SPORTS, réunis en assemblée générale ce 26 JUIN 2019 ont adopté :

1.Approbation des comptes de l'exercice 2018

Le résultat comptable de l'exercice qui couvre la période du 01/01/2018 au 31/12/2018 enregistre un boni de 1.066,92 €.

Ce boni est affecté aux résultats reportés des années précédentes ;

L'Assemblée Générale approuve à L'UNANIMITE les comptes de l'exercice 2018.

2.Approbation du budget de l'exercice 2019

L'Assemblée générale approuve à L'UNANIMITE le budget pour l'exercice 2019.

3.Approbation du rapport de rémunération 2018

Vu le rapport de rémunération 2018 établi par le Conseil d'Administration de ce jour ;

L'Assemblée Générale approuve à L'UNANIMITE le rapport de rémunération 2018.

4.Décharge à donner aux administrateurs

L'Assemblée Générale décharge, à L'UNANIMITE les administrateurs pour les comptes clôturés qui couvrent la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

5. Nomination

Vu la circulaire de Messieurs les Ministres Courard et Marcourt relative à l'obligation, pour les asbl dont la commune met à disposition du personnel, de désigner au moins un membre représentant la ville au sein de leur organe d'administration ;

Vu la délibération prise en date du 28 janvier 2019 par le conseil communal de la Ville de Mouscron de désigner Madame Kathy VALCKE en qualité de représentants des pouvoirs publics au Conseil d'administration de l'asbl ;

L'Assemblée Générale acte à L'UNANIMITE la nomination de Madame Kathy VALCKE en qualité de représentants des pouvoirs publics au sein du Conseil d'administration de l'asbl.

Michel FRANCEUS
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/07/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature